LES MARMOTTES DE SAVOIE

Archives départementales de la Haute-Savoie

THAIRY - Cote AD 74 - AD74 1500-1900

m'a déclaré que pernette jacques

son épouse en légitime mariage, est accouchée hier à heures a midi, dans son domicile situé à Laconnex d'un enfant mâle — qu'il m'a présenté, et auquel il a donné le prénom de jean françois; — D'après cette déclaration, que les Témoins ont certifiée conforme à la vérité, et la représentation faite de l'enfant, j'ai rédigé, en vertu des pouvoirs qui me sont délégués, le présent acte que je signerai le pere dud. enfant et les d. témoins ont déclaré ne savoir écrire

Fait à Thairy les jour, mois et an ci-dessus.

Boymond adt mpl

N°. 10

NAISSANCE de françoise Marie Rey

Aujourd'hui vingt quatrième jour du mois de frimaire an sept de la République Française, une et indivisible, à huit heures avant midi, par-devant moi françois Boymond adjoint municipal de la Commune de Thairy Canton de Viry, Département du Leman chargé par la Loi du 19 vendémiaire an IV, titre 2, article 12, de dresser les actes propres à constater les naissances et décès des Citoyens, est comparu dans le lieu destiné à rédiger lesdits actes, Armand Rey, laboureur domicilié à Croche section de cette commune lequel, assisté de joseph et jean antoine Boymond tous deux laboureurs et domiciliés aud. Croche le premier agé de trente six ans et l'autre de vingt deux m'a déclaré que josephte Girond

son épouse en légitime mariage, est accouchée hier à dix heures après midi, dans son domicile situé aud. Croche d'un enfant femelle qu'il m'a présenté, et auquel il a donné le prénom de françoise Marie; — D'après cette déclaration, que les Témoins ont certifiée conforme à la vérité, et la représentation faite de l'enfant, j'ai rédigé, en vertu des pouvoirs qui me sont délégués, le présent acte que je signerai, le pere dud. enfant et les d. témoins ont déclaré ne savoir écrire

Fait à Thairy les jour, mois et an ci-dessus.

Boymond adt mpl

Viry pt.

5

N°. 11

NAISSANCE de Marianne Dethurens

Aujourd'hui vingt quatrième jour du mois de frimaire an sept de la République Française, une et indivisible, à neuf heures avant midi, par-devant moi françois Boymond, adjoint municipal de la Commune de Thairy, Canton de Viry, département du Leman chargé par la Loi du 19 vendémiaire an IV, titre 2, article 12, de dresser les actes propres à constater les naissances et décès des Citoyens, est comparu dans le lieu destiné à rédiger lesdits actes, jean antoine Dethurens, laboureur, domicilié à Norcier, section de cette commune lequel, assisté de jacques Chaulmontet horloger agé de trente quatre ans et jacques Boymond geometre agé de trente un ans domiciliés dans cette commune m'a déclaré que Toinon Cudet

son épouse en légitime mariage, est accouchée hier à cinq heures avant midi, dans son domicile situé aud. Norcier d'un enfant femelle qu'il m'a présenté, et auquel il a donné le prénom de Marianne — D'après cette déclaration, que les Témoins ont certifiée conforme à la vérité, et la représentation faite de l'enfant, j'ai rédigé, en vertu des pouvoirs qui me sont délégués, le présent acte que le pere dud. enfant et témoins signeront avec moi,

Fait à Thairy les jour, mois et an ci-dessus.

jean antoine Dethurens
jacques chaulmontet
Boymond fs
Boymond adt mpl

N°. 12

NAISSANCE de Jacques Carrier

Aujourd'hui vingt huitieme jour du mois de frimaire an sept de la République Française, une et indivisible, à huit heures avant midi, par-devant moi françois Boymond, adjoint municipal de la commune de Thairy, Canton de Viry, département du Leman. chargé par la Loi du 19 vendémiaire an IV, titre 2, article 12, de dresser les actes propres à constater les naissances et décès des Citoyens, est comparu dans le lieu destiné à rédiger lesdits actes, Nicolas Carrier tisserant domicilié à Therens, section de cette Commune lequel, assisté de jacques Carrier son pere agé de cinquante huit ans aussi tisserant et marion Carrier agée de cinquante neuf ans tous deux domiciliés aud. Therens

Archives départementales de la Haute-Savoie

Ce document ne peut être utilisé sans autorisation écrite des Archives départementales de la Haute-Savoie.

2011 - Copyright Les Marmottes de Savoie - Les Marmottes de Savoie. Tout droits réservés.